

Sérénité et fureur à Vézelay au Moyen Âge

Benoît BEYER DE RYKE

Pourquoi avoir choisi de traiter de Vézelay ? La réponse est évidente : Vézelay est depuis fort longtemps un lieu sacré de première importance, une « colline inspirée » comme aurait dit Barrès ¹. C'est donc tout naturellement que ce lieu trouve place dans une publication sur la topographie du sacré.

Lorsque l'on évoque Vézelay, c'est à la sérénité que l'on songe tout d'abord : au calme des rues, à la paix qui émane de l'église de la Madeleine et à la silencieuse beauté du paysage qui s'étend au loin. L'atmosphère de cette petite ville de Bourgogne ² charma de nombreux écrivains qui, temporairement ou pour toujours, décidèrent de s'y fixer : Romain Rolland, Georges Bataille, Max-Pol Fouchet, Maurice Clavel, Jules Roy... Pourtant le lieu ne fut pas sans connaître des crises et de profondes périodes de troubles. La sérénité de Vézelay n'a donc pas empêché que la fureur y fasse son apparition à plusieurs moments de son histoire. Une histoire qui commence peut-être avant le Moyen Âge, du moins pour ce qui est de l'occupation par des hommes de la région environnante, et se prolonge jusqu'à nos jours où Vézelay, inscrit depuis 1979 au patrimoine mondial de l'Unesco, constitue un des hauts lieux du tourisme en France. Alors, pourquoi s'en tenir au Moyen Âge ? Parce que c'est assurément à cette époque que Vézelay connut son véritable début, son développement et son apogée, de même que ses conflits les plus intenses (si l'on excepte, peut-être, les troubles de la Réforme). C'est donc de la sérénité mais surtout de la fureur et des enjeux de pouvoir à Vézelay au Moyen Âge qu'il sera question dans cet article.

¹ Dans *La Colline inspirée*, que Maurice Barrès publie en 1913, ce n'est bien entendu pas de la colline de Vézelay qu'il est question, mais de celle de Sion en Lorraine.

² Vézelay se trouve dans le département de l'Yonne, arrondissement d'Avallon.

Deux dossiers retiendront notre attention : celui du culte de Marie Madeleine (dont on a pensé que les reliques se trouvaient à Vézelay jusqu'à ce que le couvent de Saint-Maximin en Provence ne parvienne à faire reconnaître à la fin du XIII^e siècle qu'il était le seul à posséder les véritables reliques de la sainte) et celui de la révolte des habitants de Vézelay (avec l'appui du comte de Nevers) contre l'abbé dans les années 1150-1155. Ce sont ces deux dossiers que nous allons étudier, dossiers dont le premier exprime pourrait-on dire une fureur – ou une tension – froide (celle qui oppose Vézelay à Saint-Maximin à propos de l'authenticité des reliques de Marie Madeleine) qui court sur plus d'un siècle, et le second une fureur chaude (le conflit violent entre les habitants du bourg et l'abbé de Vézelay) qui, dans sa phase paroxystique, ne dure que quelques années.

Le culte de la Madeleine à Vézelay

Pour paraphraser Max-Pol Fouchet, qui s'exclamait « Vézelay, c'est de la mémoire »³, on pourrait dire : « Vézelay, c'est la Madeleine ». Vézelay connaîtra en effet au Moyen Âge – et jusqu'à nos jours – une célébrité exceptionnelle grâce à Marie Madeleine. Son importance en ce lieu est telle qu'on en oublierait presque que ce n'est pas sous le patronage de cette sainte, au demeurant composite, qu'a été placée la première institution religieuse de Vézelay. C'est vers 858 que le comte Girart de Vienne⁴ et son épouse Berthe fondent deux monastères en Bourgogne, l'un d'hommes à Pothières, l'autre de femmes dans la vallée de la Cure, à l'emplacement de l'actuel village de Saint-Père, premier site de Vézelay. De l'église primitive de ce monastère de femmes, placée sous les vocables de saint Pierre et de saint Paul, il ne reste pratiquement rien, si ce n'est la toponymie du village. Dans une charte de fondation, le comte donne ses motivations et définit les conditions de fonctionnement du monastère, construit en l'honneur de Jésus-Christ⁵.

La fondation de ce monastère de femmes par le comte Girart marque le vrai point de départ de l'histoire de Vézelay. Qu'y avait-il avant ? On ne sait que peu de choses à ce propos⁶. Très tôt les hommes ont occupé la vallée de la Cure, dès le paléolithique supérieur, 30 à 25 000 ans avant notre ère, comme en attestent les objets gravettiens mis au jour dans les grottes d'Arcy-sur-Cure. Ensuite, à l'âge du fer, mille ans avant notre ère, sur le site des Fontaines-Salées, sur la rive gauche de la rivière, ont été forés de nombreux puits permettant de capter des eaux chargées en sel. Les Éduens, dont la région constitue le territoire, n'ont apparemment pas laissé de trace à Vézelay. Au

³ Cité d'après Guy LOBRICHON, « Vézelay », dans Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoires*, t. 3, Paris, Gallimard, 1997 (Quarto), p. 4141.

⁴ Sur ce grand personnage et sa légende, voir René LOUIS, *De l'histoire à la légende*, t. 1 : *Girart, comte de Vienne (...819-877) et ses fondations monastiques* ; et t. 2 et 3 : *Girart, comte de Vienne dans les chansons de geste : Girart de Vienne, Girart de Fraite, Girart de Roussillon*, Auxerre, Aux Bureaux de l'Imprimerie Moderne, 1946-1947.

⁵ On pourra lire le texte de cette charte dans R.B.C. HUYGENS (éd.), *Monumenta Vizeliacensia. Textes relatifs à l'histoire de l'abbaye de Vézelay*, Turnhout, Brepols, 1976 (Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis, 42), p. 243-248.

⁶ Voir G. LOBRICHON, « Vézelay », *op. cit.*, p. 4157 : « Hélas ! par faute de fouilles organisées, nul ne peut dire ce que portait la colline de Vézelay avant le IX^e siècle ».

cours de l'époque gallo-romaine, une villa, possédée par un certain Vercellus (dont le patronyme est peut-être à l'origine du nom de Vézelay), s'installe à proximité des Fontaines-Salées où des thermes sont aménagés. La région connaît alors une importante activité économique puisque, aux ressources agricoles et thermales, s'ajoutent celles de la sidérurgie (gisements de minerais de fer déjà exploités précédemment par les Éduens). Sur les flancs de la colline, que Tite Live (59 av. J.-C. – 17 apr. J.-C.) appelle dans son *Histoire de Rome* le mont Scorpion, les Romains ont planté de la vigne, rendant un culte à Bacchus dans un temple dont les vestiges ont été découverts dans les fondations de l'ancienne église Saint-Étienne, une des deux églises paroissiales de Vézelay à l'époque médiévale. Pendant des siècles, la contrée semble peu touchée par l'histoire. Sans doute a-t-elle été évangélisée au IV^e siècle. Mais c'est au IX^e siècle, avec l'établissement par le comte Girart d'un monastère en ce lieu, que l'histoire de Vézelay commence réellement.

Dès l'origine, Girart place le monastère sous la protection de Rome, ce que le pape Nicolas I^{er} s'empresse d'accepter par une bulle, en 863. La situation des moniales devient toutefois très difficile car leur monastère est en proie aux attaques de bandes armées et même de gens du pays. De telle sorte que les moniales laissent la place à des hommes, des bénédictins de Saint-Martin d'Autun. Girart meurt probablement en 877 et en tout cas avant 879. Trois siècles après sa mort, la légende s'empare de lui en en faisant le héros de deux chansons de gestes, une (de plus de 6 000 vers) qui vante les mérites de Girart de Vienne, une autre (de 10 000 vers en décasyllabes rimés) qui célèbre Girart de Roussillon, s'achevant par la construction de l'église de Vézelay.

En 886-887, les Normands remontent la Cure et dévastent le monastère et le hameau qui s'était constitué autour de lui. Les moines et les habitants se réfugient au sommet de la colline toute proche. Une nouvelle abbaye y est construite, autour de laquelle commence à se développer un bourg. Une abbatale, dédiée à la Vierge, est rapidement édifiée. Ainsi naît véritablement le Vézelay que nous connaissons, au sommet de la « colline éternelle ».

L'abbaye ne semble toutefois pas promise à cette époque à un avenir particulièrement brillant. Vézelay à la fin du X^e siècle se devait de réagir. Comme l'écrit Guy Lobrichon, « la solution fut d'inventer un patronage inédit »⁷. Et au XI^e siècle en effet se développe à Vézelay le culte de Marie Madeleine, une patronne jusque-là très peu présente en Occident⁸. C'est par elle que la gloire viendra à Vézelay⁹. Victor Saxer a bien étudié l'élaboration et le développement du culte de Marie Madeleine en Occident, des origines à la fin du Moyen Âge¹⁰. Patrick J. Geary s'est également

⁷ G. LOBRICHON, « Vézelay », *op. cit.*, p. 4159.

⁸ Voir Victor SAXER, *Le culte de Marie Madeleine en Occident des origines à la fin du Moyen Âge*. Préface d'Henri-Irénée Marrou, Auxerre/Paris, Publications de la Société des fouilles archéologiques et des monuments historiques de l'Yonne/Librairie Clavreuil, 2 vol., 1959 (Cahiers d'archéologie et d'histoire, 3).

⁹ Voir Francis SALET, *Cluny et Vézelay. L'œuvre des sculpteurs*, Paris, Société française d'archéologie, 1995, p. 85 : « la gloire vint à Vézelay de la légende et du miracle ».

¹⁰ Voir V. SAXER, *Le culte de Marie Madeleine en Occident, op. cit.* Et, du même, « L'origine des reliques de sainte Marie Madeleine à Vézelay dans la tradition historiographique du Moyen Âge », dans *Revue des sciences religieuses*, t. 29, 1955, p. 1-18.

penché sur le culte de la Madeleine à Vézelay, dans son bel ouvrage sur le vol des reliques ¹¹.

Rappelons tout d'abord que l'Occident médiéval, sous l'impulsion du pape Grégoire le Grand (590-604), a composé une figure unifiée et largement imaginaire de Marie Madeleine, synthèse de trois femmes que les Évangiles présentent dans l'entourage ou sur le parcours du Christ : Marie de Béthanie, sœur de Marthe et de Lazare, qui reçoit Jésus dans sa maison et obtient de lui la résurrection de son frère (Jean 11 ; 12, 1-8) ; Marie de Magdala de qui le Christ a expulsé sept démons (Luc 8, 2) et qui, après avoir été présente à la crucifixion et à la mise au tombeau, fut le témoin de la résurrection ; et enfin la pécheresse anonyme qui, lors du repas chez Simon le Pharisien, inonde de parfums les pieds de Jésus puis les essuie avec ses cheveux (Luc 7, 36-50). Cette tradition synthétique ne sera pas acceptée dans la chrétienté orientale. En revanche, en Occident, on crut durant tout le Moyen Âge qu'il n'y avait qu'une seule personne. Comme l'écrit Dominique Iogna-Prat, Marie Madeleine, la pécheresse repentie, a été « un modèle universel de conversion permettant aux fidèles de cheminer d'un extrême à l'autre de la vie spirituelle, d'Ève à Marie, la Vierge, dont la Madeleine partage symboliquement le nom » ¹². On comprend que le culte d'une telle sainte ait été populaire. Et le centre de ce culte sera, pour un temps au moins, Vézelay.

La dévotion à Marie Madeleine apparaît à Vézelay au XI^e siècle. Déjà présent semble-t-il dès les années 1020-1030, c'est toutefois sous l'abbatit de Geoffroi (1037-1052) qu'est véritablement instauré le culte de la Madeleine. L'abbé Geoffroi organise en effet la dévotion à la sainte et obtient du pape Léon IX qu'il reconnaisse, dans une bulle du 27 avril 1050 renouvelant les privilèges de l'abbaye, le patronage de Marie Madeleine sur Vézelay : « Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Geoffroi, abbé de Vézelay, monastère fondé en l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ, en vénération de sa sainte Mère, des apôtres Pierre et Paul et de sainte Marie Madeleine, ainsi qu'aux successeurs de Geoffroi pour toujours » ¹³. Ce texte constitue ce que Joseph Bédier a justement appelé « l'acte de naissance de la Madeleine bourguignonne » ¹⁴. Désormais Marie Madeleine est considérée comme l'une des patronnes de Vézelay. Bientôt elle en deviendra la seule, éclipsant de ce fait non seulement les apôtres Pierre et Paul, mais la Vierge elle-même.

Le culte de Marie Madeleine se développe d'autant plus que l'abbaye affirme posséder les reliques de la sainte. Comme l'écrit Patrick J. Geary, « la Madeleine

¹¹ Voir Patrick J. GEARY, *Le vol des reliques au Moyen Âge*, Paris, Aubier, 1993 (Histoires), en particulier p. 114-119.

¹² Dominique IOGNA-PRAT, « Marie Madeleine (sainte) », dans André VAUCHEZ (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, Paris, Cerf, 1997, p. 964.

¹³ Cité d'après V. SAXER, *Le culte de Marie Madeleine en Occident*, op. cit., p. 66. Le texte latin de la bulle se trouve dans les *Monumenta Vizeliacensia*, op. cit., p. 291-293.

¹⁴ Joseph BÉDIER, *Les légendes épiques*, t. 2 : *La légende de Girard de Roussillon*, Paris, Honoré Champion, 1926, p. 74 : « C'est là, sinon l'acte de naissance, du moins le plus ancien acte de reconnaissance de la Madeleine bourguignonne ». En fait, comme le souligne Victor Saxer, la Madeleine bourguignonne était déjà née depuis quelques temps avant cette officialisation par le pape. Voir V. SAXER, *Le culte de Marie Madeleine...*, op. cit., p. 69.

ne pouvait demeurer patronnesse seulement en esprit : elle devait être présente physiquement »¹⁵. Le 6 mars 1058, une bulle du pape Étienne X confirme la présence des reliques de la Madeleine à Vézelay, qui devient dès lors un lieu de pèlerinage. Le 22 juillet, fête de la Madeleine, figure désormais dans les livres liturgiques occidentaux et les pèlerins affluent ce jour-là. La réputation de l'abbaye permet au bourg de prospérer. Ce dernier se développe et devient une ville qui accueille de plus en plus de pèlerins, parmi lesquels de grands seigneurs. Le 22 juillet 1084, le duc de Bourgogne Hugues II et sa cour se rendent en pèlerinage à Vézelay. Le mouvement ne cesse de s'amplifier. Étant une étape sur la route qui mène à Saint-Jacques-de-Compostelle, Vézelay devient rapidement un des grands centres de pèlerinage de la chrétienté médiévale. La petite église¹⁶ n'est plus assez grande pour accueillir les pèlerins. On décide la construction d'une nouvelle abbatale qui est consacrée en 1104. Le 21 juillet 1120, veille de la Sainte-Madeleine, la charpente de l'abbatale prend feu et s'effondre, causant la mort de 1127 personnes d'après la *Chronique de Saint-Maixent*. Une nouvelle nef est construite et celle-ci est achevée en 1138. De grandes assemblées se tiennent à Vézelay. Le 31 mars 1146, jour de Pâques, Bernard de Clairvaux prêche à Vézelay la deuxième croisade en présence de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine, son épouse, ainsi que d'un nombre impressionnant de seigneurs du royaume, de prélats, d'abbés, de moines et de toute une foule bigarrée de pèlerins et de fidèles. Et c'est encore à Vézelay qu'en 1190, Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion se donnent rendez-vous pour le départ de la troisième croisade. Louis IX y fait plusieurs pèlerinages : en 1244, 1248, 1267 et 1270.

Au début, on ne s'est guère préoccupé de savoir comment la Madeleine était arrivée à Vézelay. À ceux qui s'interrogeaient sur la manière dont les restes de la sainte avaient été transportés de Palestine jusqu'en Bourgogne, on pouvait répondre que « tout est possible à Dieu »¹⁷. On se mit ensuite en quête d'une explication plus développée. D'après les *Gesta episcoporum Cameracensium*, rédigés en 1024-1025, les restes de la sainte avaient été rapportés de Jérusalem par le moine Badilon. Cette version des faits fut toutefois modifiée par la suite. Ainsi Sigebert de Gembloux (vers 1030-1112) soutient dans sa *Chronique* que, les Sarrasins ayant saccagé la Provence, les reliques de Marie Madeleine furent transportées en 745¹⁸ par le comte Girart, afin de les protéger, d'Aix-en-Provence au monastère de Vézelay que lui-même avait fait bâtir. Dans sa forme ultime, datant du XII^e siècle, le récit précise que le comte Girart et l'abbé Eudes de Vézelay chargèrent le moine Badilon d'aller chercher les reliques de Marie Madeleine dans le territoire de la cité d'Aix-en-Provence où elle avait été inhumée par l'évêque saint Maximin. Badilon, arrivant dans une ville dévastée, trouva le corps, qui exhalait une odeur suave. Une vision de Marie Madeleine lui confirma qu'elle approuvait son transfert. Il prit alors les restes de la sainte et s'en retourna en

¹⁵ P.J. GEARY, *Le vol des reliques*, op. cit., p. 115.

¹⁶ Sur l'église en tant que lieu spécifique où Dieu est devenu de « pierre », lieu sacré par excellence, voir D. IOGNA-PRAT, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge, v. 800-v. 1200*, Paris, Seuil, 2006 (L'univers historique).

¹⁷ Voir V. SAXER, *Le culte de Marie Madeleine*, op. cit., p. 70.

¹⁸ Notons que cette date est pour le moins farfelue car, à cette époque, le comte Girart n'était certainement pas encore né !

Bourgogne. Quant à la façon dont la Madeleine était d'abord arrivée en Provence, il faut en chercher le récit dans la *Vita apostolica beatae Mariae Magdalenae*. Probablement composé à Vézelay¹⁹, ce texte hagiographique explique que, fuyant les persécutions d'Hérode Agrippa en Judée, Marie Madeleine avait jadis débarqué en Provence, en compagnie de sa sœur Marthe, de son frère Lazare, de leur servante Sara, de Marie Salomé et Marie Jacobé, au lieu devenu depuis les Saintes-Maries-de-la-Mer. Marie Madeleine s'était alors réfugiée dans la solitude pour y vivre en pénitente, près de Marseille, avant d'être finalement inhumée à Aix.

Si ce second scénario, qui fait venir Marie Madeleine de Palestine jusqu'en Provence puis explique comment cette dernière s'est retrouvée à Vézelay, augmente, ainsi que l'a bien montré Patrick J. Geary, le prestige de la sainte, en en faisant pour ainsi dire l'égale de la très populaire sainte Foy de Conques (dont les reliques furent également « pieusement » dérobées), il sera aussi, paradoxalement, à l'origine du déclin de l'abbaye de Vézelay. En effet, au XIII^e siècle, un conflit oppose l'abbaye bourguignonne et les moines de Saint-Maximin qui affirment que la dépouille de la sainte a autrefois été cachée, en raison de la menace des Sarrasins, en un lieu oublié de tous. Les moines de Saint-Maximin contestent par conséquent l'authenticité des reliques de Vézelay. Selon eux, le corps de Marie Madeleine se trouve en Provence. Une « baume » (grotte) y est vénérée comme celle où la sainte aurait passé les dernières années de sa vie en jeûne et en prière : la « Sainte-Baume ». Le pèlerinage de Vézelay commence à décliner. Face à la gravité de la situation, les moines de Vézelay décident de contre-attaquer en prouvant une fois pour toutes qu'ils détiennent les véritables reliques de la Madeleine²⁰. Dans la nuit du 4 au 5 octobre 1265, en présence de hauts dignitaires ecclésiastiques, les légats pontificaux Guy de Mello, évêque d'Auxerre, et Pierre, évêque de Césarée, les moines de Vézelay creusent sous le maître-autel et exhument un coffre métallique contenant divers ossements, parmi lesquels beaucoup de cheveux de femme, et à côté un douteux certificat d'authenticité signé d'un certain roi Charles. Une seconde cérémonie a lieu le 24 avril 1267, le dimanche de Quasimodo, en présence du roi Louis IX, entouré de son frère Alphonse de Poitiers, de son gendre Thibaut V de Champagne, roi de Navarre, de trois de ses fils dont son aîné, le futur Philippe le Hardi, du duc Hugues IV de Bourgogne, du légat Simon de Brion, futur pape Martin IV, de Guy de Mello, évêque d'Auxerre, et de Gérard, abbé de Saint-Germain-des-Prés. Les reliques sont retirées du coffret métallique et présentées aux témoins, puis replacées dans une châsse d'argent, sauf quelques fragments que le roi fait enchâsser dans des reliquaires de vermeil et remettre à différents prélats.

La réponse des moines de Saint-Maximin ne se fait pas attendre. Selon eux, les reliques qu'a ramenées Badilon de Provence ne sont pas celles de Marie Madeleine. Devant le péril sarrasin, le corps de la sainte a été caché dans le tombeau de saint Sidoine, et celui de Sidoine a été mis à la place de la Madeleine. Les ossements de Vézelay seraient donc ceux de saint Sidoine. Quant aux reliques de Marie Madeleine,

¹⁹ Voir V. SAXER, *Le culte de Marie Madeleine*, op. cit., p. 105. Et aussi, P.J. GEARY, *Le vol des reliques*, op. cit., p. 117.

²⁰ Voir V. SAXER, *Le dossier vézelien de Marie-Madeleine. Invention et translation des reliques en 1265-1267. Contribution à l'histoire du culte de la sainte à Vézelay à l'apogée du Moyen Âge*, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1975 (Subsidia hagiographica, 57).

elles ont été mises en lieu sûr. Le 9 décembre 1279, le prince de Salerne, fils de Charles d'Anjou et neveu de Louis IX, le futur Charles II de Sicile, fait mener des fouilles à Saint-Maximin et découvre une crypte avec quatre sarcophages du IV^e siècle dont les ossements sont (trop ?) rapidement identifiés comme ceux de saints personnages, parmi lesquels Maximin et Marie Madeleine. Et peu après, le pape Boniface VIII procède à une reconnaissance officielle par la bulle du 6 avril 1295 confirmant l'authenticité et l'exclusivité des reliques de Saint-Maximin. La même année, avec l'appui de Charles II de Sicile, le pape installe à Saint-Maximin, devenu Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, à la place de l'ancien prieuré des moines, un couvent de frères dominicains chargés de veiller sur les reliques de la Madeleine. La conviction de Boniface VIII en faveur de la Madeleine provençale sonna le glas de Vézelay dont le pèlerinage décrut tandis que celui de Saint-Maximin prenait la relève.

Au début du XIV^e siècle, le dominicain Jean Gobi Senior, troisième prieur du couvent Saint-Maximin (1304-1328), est chargé par le roi Charles II de Sicile d'organiser le pèlerinage en l'honneur de la Madeleine. Dans ce but, il compose un *Livre des miracles de sainte Marie Madeleine*, dans lequel sont réunis quatre-vingt-quatre miracles qui se sont produits dans les premières années du pèlerinage à Saint-Maximin. Parmi ces miracles, il en est un qui souligne clairement l'inauthenticité des reliques de Vézelay. D'après Jean Gobi, les dominicains de Lausanne avaient reçu des moines de Vézelay des morceaux de reliques de la Madeleine. Un jour, un homme, possédé par un démon, fut amené au couvent par ses proches qui espéraient que le contact avec les reliques l'exorciserait. En présence des reliques, un des frères du couvent ordonne au démon de quitter le corps du pauvre homme. Le démon répond : « Frère, que dis-tu ? que dis-tu ? Fais attention, frère, à ce dont tu parles »²¹. Et le dominicain de répéter son ordre : « Par sainte Marie-Madeleine, du corps de qui nous avons ici les reliques, je t'adjure de sortir de ce corps, et de ne plus le tourmenter dorénavant ! »²². Ce à quoi le démon rétorque, indigné : « Pour sûr, frère, tu ne sais pas ce que tu dis, ni même ce dont tu parles ! Je te dis même plus : en vérité tu mens ! Il n'y a rien là qui appartienne au corps ou aux reliques de Madeleine. Aussi, à cause de cela, je ne sortirai pas de cet homme »²³. Ainsi, même le démon était au courant que les reliques de la Madeleine de Vézelay étaient fausses !

Notre propos n'est pas ici de décider laquelle, de Vézelay ou de Saint-Maximin, détient les reliques authentiques de la Madeleine, ni s'il y a en l'un de ces lieux d'authentiques reliques de la sainte. Notre intention était seulement de rappeler l'essor de Vézelay lié au culte et au pèlerinage de la Madeleine à partir du XI^e siècle, le conflit avec Saint-Maximin au XIII^e siècle à propos de la possession des reliques de la sainte, puis le déclin de Vézelay après que le pape eut reconnu l'authenticité et l'unicité des reliques provençales. À partir du moment où les reliques bourguignonnes de Marie Madeleine ont été considérées comme fausses, ce qui faisait par excellence la sacralité de Vézelay ayant disparu, le site tomba dans une rapide et profonde décadence.

²¹ JEAN GOBI L'ANCIEN, *Miracles de sainte Marie-Madeleine*, éd. et trad. par Jacqueline SCLAFER, PARIS, CNRS Éditions, 1996 (Sources d'histoire médiévale, 27), p. 185. Il s'agit du miracle 84.

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

Les bâtiments de l'abbaye furent rasés à la Révolution mais l'église, pourtant très endommagée, fut sauvée par Prosper Mérimée, inspecteur général des Monuments historiques, qui en confia en 1840 la restauration à un tout jeune architecte de vingt-six ans, Viollet-le-Duc. C'était le début d'une renaissance – romantique, artistique, littéraire, spirituelle et touristique – de Vézelay, dont Guy Lobrichon a brillamment retracé les étapes dans *Les lieux de mémoire*²⁴. Ayant choisi de nous en tenir au Moyen Âge, nous n'aborderons pas cette histoire, somme toute récente, de Vézelay aux XIX^e et XX^e siècles²⁵.

Le conflit avec Saint-Maximin à propos des reliques de la Madeleine n'est pas le seul dont Vézelay a été le théâtre à l'époque médiévale. La fureur s'est manifestée à Vézelay de manière plus vive encore au milieu du XII^e siècle, alors que le pèlerinage battait son plein et que l'abbaye connaissait son apogée. C'est ce conflit que nous allons à présent relater.

La commune de Vézelay

L'épisode de la commune de Vézelay est bien connu grâce à la *Chronique* d'Hugues le Poitevin, rédigée entre 1155 et 1167 sur ordre de l'abbé Ponce de Montboissier (1138-1161), frère de Pierre le Vénérable. Hugues était originaire du Poitou, d'où son surnom. Moine à Vézelay sous Ponce et secrétaire de son successeur Guillaume de Mello (1161-1171), il propose avec sa *Chronique* un « véritable dossier de la liberté vézélienne »²⁶ tenant tête à tous ses adversaires. La *Chronique* est connue par un manuscrit unique, composé à Vézelay entre 1167 et 1170 et conservé à la bibliothèque municipale d'Auxerre depuis la fin du XVIII^e siècle avec le numéro 227. Ce manuscrit d'Auxerre contient, dans l'ordre, les *Annales* de Vézelay, une brève *Histoire des comtes de Nevers*, un *Cartulaire* avec la charte de fondation par le comte Girart et les bulles pontificales sur lesquelles se basent les privilèges de l'abbaye et, enfin, la *Chronique* d'Hugues le Poitevin. Comme l'écrit justement Didier Méhu, ces documents « constituent une manifestation scripturaire de la puissance vézélienne et une réponse aux différentes attaques subies par l'abbaye au milieu du XII^e siècle »²⁷. En 1657, le P. Labbe et, en 1659, dom Luc d'Achery ont publié des extraits incomplets du manuscrit d'Auxerre. En 1825, François Guizot proposait, dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, une traduction du texte incomplet de la *Chronique* publié par dom Luc d'Achery. Un peu plus tard, dans ses *Lettres sur l'histoire de France* dont la première édition est parue en 1827, Augustin Thierry

²⁴ Voir G. LOBRICHON, « Vézelay », *op. cit.*

²⁵ Notons quelques jalons pour l'histoire de Vézelay aux XIX^e et XX^e siècles. En 1876, des reliques de la Madeleine sont données à Vézelay et le pèlerinage est rétabli. La Madeleine de Vézelay est érigée au rang de basilique en 1920. Et en 1979, elle est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

²⁶ L'expression est empruntée à R.B.C. HUYGENS dans son introduction aux *Monumenta Vizeliacensia*, *op. cit.*, p. XXVII.

²⁷ Didier MÉHU, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny, X^e-XI^e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon/Centre interuniversitaire d'histoire et d'archéologie médiévales, 2001 (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 9), p. 352.

a pris pour sujet d'un de ses récits l'insurrection communale de Vézelay²⁸. Mais c'est à un avocat d'Auxerre, Aimé-Alexandre Chérest, que l'on doit, en 1862-1868, la meilleure étude à propos des événements qui ont agité Vézelay au XII^e siècle. Certains feuillets ayant été lacérés dans le manuscrit d'origine, Chérest s'est efforcé autant que possible d'en restituer la teneur, en exploitant un grand nombre d'autres sources. Cette étude étant restée inégalée à ce jour, elle a été réimprimée – revue et corrigée çà et là – dans l'édition intégrale que R.B.C. Huygens a donnée en 1976 du manuscrit d'Auxerre sous le titre de *Monumenta Vizeliacensia*²⁹.

La commune de Vézelay, autrement dit la révolte des habitants du bourg de Vézelay contre les moines de l'abbaye, ne désigne en fait qu'un épisode – certes particulièrement agité et violent – dans une suite de conflits qui ont secoué Vézelay au XII^e siècle. Ce sont sept protagonistes qui sont aux prises dans ces conflits : l'abbaye de Vézelay, le comte de Nevers, les bourgeois de Vézelay, l'évêque d'Autun, l'abbaye de Cluny, le pape et le roi de France.

Pour bien comprendre les choses, il faut revenir à la fondation vers 858 à Vézelay d'un monastère par le comte Girart. On se souvient que ce dernier place le monastère sous la protection de Rome. Le pape accepte et confirme le privilège de l'immunité³⁰ accordé à Vézelay par lequel le monastère échappe à toute juridiction comtale. Le pape diminue aussi dans la foulée la juridiction diocésaine sur Vézelay, ouvrant la voie à l'exemption³¹ monastique par laquelle une communauté religieuse échappe à la juridiction de l'évêque. En théorie donc, Vézelay, dès l'origine, aurait dû bénéficier et de l'immunité et de l'exemption³² et être ainsi soustraite à « toute juridiction temporelle ou ecclésiastique, excepté celle de l'église de Rome »³³. Nous avons là les bases de la liberté vézélienne revendiquée par les abbés par la suite. Néanmoins, comme le constate Guy Lobrichon, « Vézelay fut un échec, ses privilèges ne lui servirent de rien et cela parce que Rome était trop loin, la réalité du pouvoir

²⁸ L'ensemble du recueil contient 25 lettres. La commune de Vézelay est traitée dans les lettres 22, 23 et 24.

²⁹ Voir Aimé-Alexandre CHÉREST, « Vézelay. Étude historique », dans R.B.C. HUYGENS (éd.), *Monumenta Vizeliacensia, op. cit.*, p. 1-194. La *Chronique* d'Hugues le Poitevin, qui dans le manuscrit couvre les folios 64 à 187v, occupe les p. 395-607 dans l'édition des *Monumenta Vizeliacensia*. Sur cette édition, voir la recension de Bernard GUENÉE dans les *Annales*, t. 35, 1980, p. 282-284.

³⁰ Voir Christian LAURANSON-ROSAZ, « Immunité », dans A. VAUCHEZ (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge, op. cit.*, p. 768-769. Voici le début de l'article : « L'immunité est un privilège par lequel le roi soustrait, au moins pour partie, un établissement ecclésiastique et ses domaines à la juridiction ordinaire du comte ».

³¹ Voir Jean-Loup LEMAÎTRE, « Exemption », dans A. VAUCHEZ (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge, op. cit.*, p. 569-571. Début de l'article : « L'exemption est le privilège qui soustrait une église, une communauté séculière ou régulière, à la juridiction de l'évêque ».

³² Voir, à ce propos, V. SAXER, « Le statut juridique de Vézelay des origines à la fin du XII^e siècle. Contribution à l'histoire des privilèges monastiques d'immunité et d'exemption », dans *Revue de droit canonique*, t. 6, 1956, p. 225-262.

³³ Augustin THIERRY, *Lettres sur l'histoire de France*, 7^e éd., Paris, J. Tessier, 1842, p. 400. Accessible via le site Gallica de la BnF.

inéluclablement descendait entre les mains de ceux qui attendaient de l'usurper impunément »³⁴.

Avec le lancement du culte de Marie Madeleine et la découverte des reliques de la sainte à Vézelay au XI^e siècle, l'abbaye devient le but de nombreux pèlerinages et la ville connaît un accroissement rapide. À l'époque de la fête de la Madeleine, il y a une telle affluence de pèlerins que la ville y acquiert une importance presque égale à celle des grandes villes de l'Occident médiéval. Cette prospérité ne va pas sans susciter de nombreuses convoitises. Le comte de Nevers, contestant l'immunité de l'abbaye, essaie de la faire rentrer sous son autorité seigneuriale et veut tirer parti de ses biens. Les habitants, de plus en plus riches, aspirent à plus de libertés. L'évêque d'Autun conteste à Vézelay ses prétentions à l'exemption et veut faire prévaloir son autorité diocésaine sur l'abbaye, notamment en tentant d'interdire le pèlerinage. L'abbé de Vézelay lui tient tête, affirmant que Vézelay est « dans son diocèse et non de son diocèse »³⁵. Cluny, qui avait profité d'une période d'affaiblissement de l'abbaye au XI^e siècle pour imposer son autorité, entend maintenir Vézelay dans l'orbe de l'*ecclesia Cluniacensis*, malgré les souhaits de retour à l'indépendance des abbés de Vézelay. Le pape est depuis le début le protecteur de l'abbaye et on sollicite son intervention pour arbitrer les conflits. Mais il va se trouver en concurrence avec le roi de France qui verra dans les crises dont nous allons traiter l'occasion d'affirmer son pouvoir. On le constate, le ciel de Vézelay est menaçant au XII^e siècle. L'orage ne pouvait qu'éclater.

L'abbé de Vézelay n'est pas qu'un religieux, il est aussi le seigneur temporel de la ville et du territoire qui l'environne. Il exerce de ce fait les pouvoirs administratifs et judiciaires et c'est peut-être parce qu'il en use de manière excessive que les habitants se rebellent une première fois en 1106. Au cours de ce soulèvement, l'abbé Artaud est assassiné par un dénommé Simon, fils d'un ancien prévôt de la ville. En 1138, Ponce de Montboissier – cité plus haut – devient abbé. Guillaume II (1100-1147) est alors comte de Nevers. Pendant plus d'un siècle, lui et ses successeurs ne cesseront d'essayer de détourner à leur profit une partie des richesses et des pouvoirs de l'abbaye de Vézelay, seigneurie située au cœur de leur comté. En 1146, Bernard de Clairvaux vient à Vézelay. À la demande du pape Eugène III, il arbitre le différend qui oppose l'abbé Ponce au comte Guillaume II. Puis, une semaine après, le jour de Pâques de 1146, il prêche la deuxième croisade, également à la demande du pape. L'enthousiasme de la croisade met fin pour une brève période aux dissensions entre l'abbé de Vézelay et le comte de Nevers. Guillaume II laisse le comté à son fils en 1147 et meurt l'année suivante. Guillaume III (1147-1161) succède à son père et, de retour des croisades, reprend les hostilités contre Vézelay.

En ce temps-là en Europe, les habitants de nombreuses villes manifestent une volonté d'émancipation par rapport à la tutelle de leur seigneur laïque ou ecclésiastique. Il faut néanmoins se garder, comme l'a fait l'historiographie du XIX^e siècle, de plaquer sur ce mouvement l'image d'une bourgeoisie conquérante érigée contre la féodalité

³⁴ G. LOBRICHON, « Vézelay », *op. cit.*, p. 4158.

³⁵ Voir A.-A. CHÉREST, « Vézelay. Étude historique », *op. cit.*, p. 2 : les moines de la Madeleine se considèrent dans le diocèse, mais non du diocèse d'Autun, *in diocesi sed non de diocesi Augustodunensi*.

rurale. Ce mouvement s'inscrit en fait encore dans la féodalité, dans la mesure où la « bourgeoisie », c'est-à-dire la réunion des habitants du bourg, reste toujours en définitive dépendante d'un pouvoir seigneurial ou royal. Plus qu'une revendication moderne de liberté, il s'agit en fait de revendications *de* libertés au pluriel, consistant en l'obtention de franchises urbaines et de privilèges. On assiste alors, aux XI^e-XII^e siècles, à la mise en place d'institutions communales – ou, dans certains cas, seulement à la tentative de mettre en place de telles institutions – dotant les villes d'une personnalité juridique et d'une certaine autonomie définie par une charte. Vézelay n'échappe pas à ce mouvement général. Ses bourgeois font du commerce et possèdent des capitaux importants. Mais ils dépendent de l'abbaye : ils lui paient les tailles et les aides et ont l'obligation de moudre leur blé, de faire cuire leur pain et de faire leur vin respectivement au moulin, au four et au pressoir tenus ou affermés par l'abbaye. Cette tutelle de l'abbé sur leur vie est manifestement devenue insupportable pour beaucoup d'habitants du bourg, qui aspirent à un accroissement de leurs libertés.

C'est exactement au milieu du XII^e siècle qu'éclatent les troubles qui allaient donner naissance à la commune de Vézelay. Nous n'allons pas entrer ici dans tous les détails de ces événements, dont on trouvera la relation dans la *Chronique* d'Hugues le Poitevin et qui a été vulgarisée dans le récit plein d'ardeur romantique qu'en a tiré Augustin Thierry. Signalons-en cependant les étapes majeures et les principaux résultats.

En 1150, un moine, passant à cheval à côté d'une forêt appartenant à l'abbaye, surprend un homme en train de couper du bois, alors que c'était défendu. Le moine essaie de lui enlever sa cognée mais l'homme résiste et le frappe si durement qu'il tombe de cheval. Le coupable est capturé et on lui crève les yeux par décision de la cour abbatiale. Le comte de Nevers Guillaume III s'indigne, ou fait mine de s'indigner de cette cruauté et de l'usurpation de ses droits de justice, sommant l'abbé Ponce de comparaître devant sa cour. Ce dernier n'obéit pas à cette requête et adresse au comte des remontrances sur la nouveauté de ses prétentions. Le comte de Nevers fait alors le blocus du bourg de Vézelay. Devant se rendre à Rome, Ponce obtient une trêve du comte de Nevers, lui remettant tous ses droits seigneuriaux pour la durée de son absence et s'engageant à des concessions.

Toutefois, au retour de Rome au début de l'année 1152, Ponce apprend au comte la décision du pape lui intimant l'ordre de résister à ses prétentions et de maintenir intactes les libertés et prérogatives de l'abbaye. Guillaume III, exaspéré par cette réponse, pousse les bourgeois de Vézelay à se révolter contre l'abbé. Après qu'une délégation se soit rendue auprès de l'abbé Ponce pour essayer vainement de le fléchir et de le faire renoncer à certains de ses droits, les habitants forment, en juillet 1152, une commune sous la protection du comte de Nevers. Ce dernier jure solennellement fidélité aux bourgeois qui en retour lui prêtent également serment. Comme l'écrit Augustin Thierry : « Il y avait entre lui et les habitants une sorte de communauté d'intérêts dans leur haine contre l'abbaye, quoique leurs vues fussent bien différentes ; car les uns tendaient à faire du bourg de Vézelay une ville entièrement libre, et l'autre à remplacer comme seigneur l'abbé de Sainte-Marie-Madeleine »³⁶. Un étranger

³⁶ A. THIERRY, *Lettres sur l'histoire de France, op. cit.*, p. 406.

qui avait fait fortune à Vézelay, Hugues de Saint-Pierre, devient l'âme de la révolte. Rapidement, la plupart des habitants du bourg se bâtissent des tours et fortifient leurs demeures, chacun selon sa richesse.

Le conflit est tel que, à l'instigation de deux légats du pape qui étaient venus en médiateurs à Vézelay, Ponce se réfugie à Cluny auprès de son frère l'abbé Pierre le Vénérable (1122-1156). Il obtient des légats l'excommunication³⁷ des habitants de Vézelay, en guise de réponse à leur déclaration d'indépendance. Loin d'être intimidés, ceux-ci se montrent plus audacieux que jamais. Considérant qu'ils n'ont plus rien à perdre, ils déclarent : « Eh bien, puisqu'on nous excommunie sans juste motif, nous agirons comme des excommuniés ! »³⁸. Loin de calmer la colère des bourgeois, le comte Guillaume l'excite encore davantage. Se plaignant à lui du fait que les moines ne voudront plus moudre leurs grains ni cuire leur pain, le comte leur aurait répondu : « Allez, chauffez le four avec le bois de l'abbaye, et si quelque moine s'y oppose, précipitez-le vivant dans la fournaise. Quant au meunier, s'il refuse de moudre votre grain, jetez-le sous les meules !... »³⁹. C'est alors que la fureur se déchaîne. Les habitants révoltés jurent de faire mener aux religieux de la Madeleine, leurs anciens maîtres, une vie si rude et d'en faire tant que « tout leur corps, jusqu'à la plante des pieds, aurait besoin de recevoir l'absolution »⁴⁰. Les bourgeois rebelles brisent les clôtures, rasent l'enceinte de l'abbaye, pillent, maltraitent les religieux.

L'abbé Ponce quitte alors Cluny pour se rendre à la cour du roi Louis VII afin d'obtenir de lui qu'il mette un terme à ce conflit. Le roi envoie l'évêque de Langres au comte de Nevers pour le sommer, en tant que vassal, de faire la paix avec l'abbaye de Vézelay, d'abandonner les bourgeois et de supprimer la commune. Mais le comte ne change pas sa conduite. Le pape Adrien IV envoie alors une lettre apostolique dans laquelle il exhorte à son tour fermement le roi de France de punir lui-même le comte Guillaume comme étant le fauteur de troubles. Le roi, après quelque hésitation, rassemble une armée à la tête de laquelle il se met, accompagné de l'archevêque de Reims et d'autres prélats. Les troupes quittent Paris en 1155 et se dirigent vers le comté de Nevers. Cette démonstration de force suffit pour contraindre Guillaume III à trahir ses alliés. Il se soumet avec empressement. Le roi condamne tous les insurgés et oblige le comte de Nevers à assurer l'application de son jugement. Ce dernier accepte la décision royale et s'engage par conséquent à rétablir l'abbé dans ses droits seigneuriaux, à punir les bourgeois rebelles et à obtenir le recouvrement de l'amende que le roi a fixée. Mais le comte, qui ne se soumet qu'à contrecœur, fait volontairement traîner les choses.

³⁷ Sur la pratique de l'excommunication au Moyen Âge, voir en première approche Patrick HENRIET, « Excommunication », dans A. VAUCHEZ (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, op. cit., p. 564-565.

³⁸ Cité par A.-A. CHÉREST, « Vézelay. Étude historique », op. cit., p. 84.

³⁹ Cité par A.-A. CHÉREST, *ibid.* Pour le texte en latin, voir HUGUES LE POITEVIN, *Chronique*, II, lignes 980-987, dans les *Monumenta Vizeliacensia*, op. cit., p. 439.

⁴⁰ Voir A.-A. CHÉREST, *ibid.* Et HUGUES LE POITEVIN, *Chronique*, II, lignes 992-993, dans les *Monumenta Vizeliacensia*, op. cit., p. 440. Voir aussi A. THIERRY, *Lettres sur l'histoire de France*, op. cit., p. 420.

Avant d'exécuter la sentence, il en informe les habitants de Vézelay et leur conseille de quitter la ville et de chercher refuge partout où ils le pourront. Tous les hommes quittent aussitôt le bourg, et il ne reste plus dans les maisons que des femmes et des enfants. Les habitants révoltés cherchent pour la plupart asile dans les domaines du comte de Nevers. Quelques-uns errent dans les bois et commettent des actes de rapine. Pendant plusieurs semaines, l'abbé et ses moines demeurent maîtres d'un bourg peuplé uniquement de femmes et d'enfants. L'abbé Ponce décide alors de louer les services d'un grand nombre de mercenaires, afin de poursuivre les émigrés errants autour de leurs demeures. Quelques exemples effrayent les rebelles déjà affectés par l'abandon du comte de Nevers. Petit à petit, les émigrés rentrent. On démolit leurs tours, on démantèle leurs maisons fortifiées, on leur fait payer de fortes amendes. Hugues de Saint-Pierre est le premier contre lequel la cour abbatiale rend son jugement. Sommé de comparaître, il se garde bien de se présenter. À défaut de pouvoir s'en prendre à sa personne, on le punit en dévastant ses biens : destruction de sa maison, de ses moulins et de ses étangs que l'on comble. Ainsi est achevée, en 1155, la restauration du pouvoir seigneurial de l'abbé à Vézelay ⁴¹. Cependant, il a souffert dans la lutte et il est probable que son rétablissement ait été compensé par quelques concessions. Du reste, nous avons connaissance de nouveaux troubles avec les habitants de Vézelay en 1167, une seconde commune en quelque sorte, rapidement étouffée en 1168 ⁴².

Si le conflit est provisoirement réglé en 1155, les démêlés allaient continuer encore longtemps par la suite entre les abbés de Vézelay et les comtes de Nevers. L'abbé Ponce et le comte Guillaume meurent presque en même temps en 1161, peu après les événements que nous venons de relater. Cependant leurs successeurs, héritant de leur rivalité, poursuivent les hostilités. Guillaume de Mello (1161-1171) succède à l'abbé Ponce. Pendant un voyage qu'il fait à Montpellier, le comte Guillaume IV de Nevers

⁴¹ Dans son récit de la commune de Vézelay, Augustin Thierry a voulu rendre compte, au travers d'un exemple concret, du mouvement communal médiéval dans lequel il voit, non sans emphase, « le plus grand mouvement social qui ait eu lieu depuis l'établissement du christianisme jusqu'à la Révolution française ». On comprend par conséquent le bel éloge qu'il fait pour terminer des bourgeois de Vézelay (*op. cit.*, p. 444-445) : « Si leurs jours d'indépendance pleine et entière furent de courte durée, ne nous hâtons pas de les accuser de peu de constance, et ne portons pas sur eux l'arrêt prononcé contre de grandes nations qui n'ont su vouloir qu'un moment. Qu'était-ce qu'une poignée de marchands, en présence de l'autorité royale et papale au XII^e siècle ? Qu'étaient-ce que ces petites sociétés bourgeoises jetées çà et là, comme les oasis du désert, au milieu d'une population de paysans, trop ignorante encore pour sympathiser avec ceux qui reniaient l'esclavage ? Plutôt que de blâmer légèrement ceux qui nous ont devancés dans le grand travail que nous poursuivons avec plus de fruit que nos ancêtres, et que cependant nous n'achèverons point, regardons avec admiration à travers quels obstacles la pensée de la liberté s'est fait jour pour arriver jusqu'à nous ; reconnaissons qu'elle n'a jamais cessé de faire naître, comme de nos jours, de grandes joies et de profonds regrets ; et que cette conviction nous aide à supporter en hommes de cœur les épreuves qui nous sont réservées ».

⁴² Voir A.-A. CHÉREST, « Vézelay. Étude historique », *op. cit.*, p. 5. En 1168, on lit dans les *Annales* de l'abbaye cette mention relative à une nouvelle conspiration des bourgeois de Vézelay : *Burgenses Vizeiaci conspirati sunt contra ecclesiam*. Mais nous n'avons pas d'autres éléments à propos de cette dernière phase des insurrections populaires à Vézelay.

(1161-1168), poussé par sa mère Ide de Carinthie, pénètre dans l'abbaye et somme les moines de changer d'abbé. Louis VII intervient de nouveau et, en 1166, il se rend à Vézelay et rétablit Guillaume de Mello dans ses fonctions. Le comte Guillaume va expier ses fautes en Terre Sainte, où il meurt en 1168 à Acre. Son frère Guy (1168-1176) perpétue la lutte contre l'abbaye de Vézelay. Au XIII^e siècle encore, les comtes de Nevers traitent l'abbaye de Vézelay comme une ennemie à soumettre ou à ruiner. Et ce n'est que lorsque le roi de France parvient à étendre durablement dans ses parages son autorité que les comtes de Nevers abandonnent définitivement la partie. Mais comme le note Chérest, « les moines n'échappèrent au maître qu'ils redoutaient que pour tomber sous le joug d'un autre. Ils ne triomphèrent de la féodalité qu'en s'inclinant devant la monarchie ! »⁴³.

Ayant centré le propos sur la commune de Vézelay, nous n'avons pas dit comment l'abbaye s'en est sortie de deux autres luttes qu'elle a menées et qui se sont achevées au XII^e siècle, à savoir le conflit avec l'évêque d'Autun et celui avec Cluny. En ce qui concerne le premier, il prend fin quand l'évêque d'Autun promet, en 1154, de respecter l'exemption de Vézelay, exemption reconnue solennellement par la bulle d'Urbain III en 1181. Notons que la lutte recommence au XVII^e siècle et s'achève cette fois par l'échec de Vézelay lorsqu'un arrêté du Conseil d'État, du 25 janvier 1673, restitue aux évêques les droits diocésains sur Vézelay. Pour ce qui est du second conflit, il s'achève en 1162 quand le pape Alexandre III affirme dans une bulle que « le monastère de Vézelay ne sera tenu d'aucune soumission envers l'Église de Cluny pas plus qu'envers toute autre, sauf l'Église romaine »⁴⁴. Vézelay rompt ainsi définitivement ses liens avec l'*ecclesia Cluniacensis*. Lorsque Guillaume de Mello meurt en 1171, l'abbaye de Vézelay est à bout de forces. Cependant, elle a su imposer – avec l'aide il est vrai du roi de France et du pape – toutes ses prétentions à tous ses opposants : le comte de Nevers, les bourgeois de Vézelay, l'évêque d'Autun et l'abbé de Cluny. C'est à ce prix que l'abbaye a pu préserver sa domination sur la colline éternelle, ce lieu sacré par excellence où demeure la Madeleine.

Passé le XII^e siècle, l'histoire de Vézelay connaît encore bien des péripéties. À commencer par le conflit finalement perdu avec Saint-Maximin à propos de la possession des reliques de la Madeleine, conflit que nous avons abondamment relaté dans la première partie de cet article et à la suite duquel le pèlerinage à Vézelay entre en décadence, le pape Boniface VIII ayant déclaré que les vraies reliques de la sainte se trouvaient en Provence. Ensuite, les troubles de la Réforme quand, en 1569, les huguenots s'emparent de la ville, patrie de Théodore de Bèze, saccagent l'abbaye et brûlent les reliques ; abbaye qui, en 1537, avait été sécularisée et transformée en collégiale de chanoines. Au cours de ces mêmes événements, les protestants soumettent les franciscains, arrivés à Vézelay en 1217, à une affreuse torture : ils

⁴³ A.-A. CHÉREST, « Vézelay. Étude historique », *op. cit.*, p. 5. Précisions toutefois que si les moines l'ont en effet emporté sur le pouvoir comtal en s'inclinant devant le pouvoir royal, ils ne sont pas pour autant sortis du cadre féodal comme pourrait le laisser penser Chérest dans ce passage.

⁴⁴ Cité dans *Bourgogne, Vic-en-Bigorre*, MSM, 2002 (Régions), p. 400.

enterrent deux d'entre eux jusqu'au cou et les assomment avec les têtes décapitées des autres frères ⁴⁵.

Conclusion

Au terme de cette étude sur Vézelay au Moyen Âge, qui a porté à vrai dire peu sur la sérénité de ce lieu mais bien au contraire sur la fureur qui s'y est manifestée, il convient de faire retour sur le chemin parcouru. Vézelay est un lieu sacré entre tous, une destination de pèlerinage privilégiée au Moyen Âge. L'origine de cette sacralité est liée au culte de Marie Madeleine et à la croyance qui s'est développée, à partir du XI^e siècle, que s'y trouvaient les reliques de la sainte. Dans la première partie de notre travail, nous avons rappelé cette « invention » ⁴⁶ du pèlerinage à la Madeleine bourguignonne, puis le conflit qui a opposé Vézelay à Saint-Maximin en Provence au sujet de la possession des reliques de la sainte. Qui possède les ossements de la Madeleine ? Vézelay et Saint-Maximin se combattent vigoureusement à ce propos pendant plus d'un siècle, jusqu'à ce que la découverte officielle des reliques en 1279 à Saint-Maximin, confirmée par Boniface VIII en 1295, ne vienne mettre un terme aux prétentions de Vézelay, dont le pèlerinage allait dès lors entrer en décadence. Mais avant cette agonie médiévale et moderne de Vézelay – qui, rassurons-nous, allait connaître une renaissance à l'époque romantique –, la colline éternelle avait été le lieu d'âpres luttes pour le pouvoir. De ces luttes, nous avons relaté, dans la seconde partie de notre article, la plus célèbre et la mieux documentée, à savoir la commune de Vézelay, dissoute en 1155. Mais cette insurrection bourgeoise n'était à vrai dire que l'épisode le plus violent d'une série de conflits qui ont marqué l'histoire de Vézelay, particulièrement en ce XII^e siècle où la sacralité du lieu était encore intacte et le pèlerinage à son apogée. Avant et après la commune qu'ils ont largement appuyée, les comtes de Nevers ont continué de vouloir empiéter sur la seigneurie de Vézelay, dont il ne reconnaissaient pas l'immunité. L'évêque d'Autun n'a accepté que de mauvaise grâce et après combien de péripéties l'exemption de Vézelay. Cluny a finalement dû se résigner à voir l'abbaye de la Madeleine lui échapper, après l'avoir pour un temps placée sous sa tutelle. Le pape, soutien constant mais peu efficace en raison de son éloignement, a dû céder la réalité de son rôle de protecteur de l'abbaye au roi de France, qui y a vu une manière d'affirmer son autorité. Comme l'a écrit justement Aimé-Alexandre Chérest, « on dirait que, par un triste privilège, cette ville, aujourd'hui si morne, devait servir de théâtre à toutes les querelles qui agitèrent jadis la société civile et le monde religieux » ⁴⁷. N'est-ce pas là le paradoxe que nous avons souligné en commençant ? Cette église de la Madeleine et la ville de Vézelay qui l'entoure, qui nous apparaissent aujourd'hui tellement empreintes de sérénité, ont été au Moyen Âge pleines de bruit et de fureur. Et ceci sans doute à proportion même de la sacralité et de la richesse du lieu, qui aiguisaient toutes les convoitises. Vézelay, c'est le calme. Au Moyen Âge, ce fut aussi le tumulte.

⁴⁵ Voir Jean ADHÉMAR, préface à *Vézelay*, Paris, Éditions Tel, 1952, p. 8.

⁴⁶ « Invention » peut signifier soit la création d'une chose nouvelle, soit la découverte d'une chose cachée.

⁴⁷ A.-A. CHÉREST, « Vézelay. Étude historique », *op. cit.*, p. 1.

